**ASSEMBLEE GENERALE CODEP 13**

**Ce mandat ne doit pas être découpé**

**Samedi 9 Octobre 2021**

**Escale Océania – Aix en Provence**

Conformément à l’article 5.8-3 des statuts, la liste des membres ayant droit de vote ainsi que le nombre de voix dont chaque membre est titulaire, sera tenue à disposition au siège du Comité pendant le délai de 15 (quinze) jours francs qui précède la réunion.

**MANDAT DU PRESIDENT DU CLUB / REPRESENTANT DE SCA**

Cette partie doit être systématiquement remplie par le Président de club / Représentant de SCA **qu’il soit présent ou qu’il donne pouvoir à l’assemblée générale**. **Si il est présent, il devra présenter le mandat de son club / SCA pour l’enregistrement.**

Je soussigné : Licence fédérale 2021 N° : ……………………….

Président du Club / Représentant de la SCA : N° :

Signature du Président du Club / Représentant de la SCA et cachet du club

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**MANDAT DU DELEGUE OFFICIEL**

Si le Président / Représentant de SCA ne peut se déplacer, il peut donner mandat à une personne **membre de son club**, c’est le Délégué Officiel. Cette personne n’est pas forcément licenciée dans ce club, mais elle doit en être membre.

**Attention le nombre de pouvoirs maximum par Délégué est de cinq (5) (art. 5.4 des statuts)**

Je donne mandat pour me représenter à l’Assemblée Générale FFESSM CODEP 13 à :

NOM…………………………………………… PRENOM…………………….

N° de licence 2021 à présenter au secrétariat de l’A.G. : ………………………

Date :

Signature du Président du Club / Représentant de la SCA et cachet du club

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**POUVOIR DU DELEGUE D’UN AUTRE CLUB**

Si ni le Président / Représentant SCA ni un membre de ce club ne peuvent se déplacer, le Président / Représentant de SCA donne donc pouvoir à un autre Délégué d’un autre club / SCA, que le sien. **Ce Délégué doit impérativement lui-même être préalablement mandaté par son propre club / sa SCA**. Il devra être en possession du mandat de son club.

Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation

**Attention le nombre de pouvoirs maximum par Délégué est de cinq (5) (art. 5.4 des statuts)**

Je donne pouvoir pour me représenter à l’Assemblée Générale FFESSM CODEP 13 à :

NOM…………………………………………… PRENOM…………………….

N° de licence 2021 à présenter au secrétariat de l’A.G. :

Délégué du Club : N°:

Date :

Signature du Président du club / Représentant de la SCA et cachet du club